

Concurrences scolaires et ségrégations socio-spatiales

L'impossible démocratisation scolaire : le cas des lycées marseillais

Josiane Dragoni

L'Académie d'Aix-Marseille se caractérise par des indicateurs en dessous des moyennes nationales depuis la massification scolaire (1985-1995). Auparavant, quand seule une minorité de la population française accédait au bac, cette académie occupait la 2^e place au niveau national, derrière la région parisienne.

Comment expliquer ce recul et ces difficultés ? Ce texte propose d'explorer cette question à partir de la problématique développée notamment par les recherches de Choukri Ben Ayed, Danielle Trancart et Sylvain Broccolichi¹ qui, grâce à une observation rigoureuse des réalités scolaires, celles de collèges, ont démontré comment les ségrégations spatiales sous toutes leurs formes aggravaient fortement les déterminants sociaux en matière d'échec scolaire.

Seuls les lycées marseillais, d'enseignement général et technologique sont ici pris en compte, comme première étape de ce travail.

La situation marseillaise

A Aix-Marseille, le taux d'accès au bac est désormais régulièrement inférieur à la moyenne nationale. Inversement, celui des sorties au niveau V y est très supérieur. C'est à Marseille que la situation se révèle la plus périlleuse. Or, sa population - 859 000 habitants - représente quasiment 43% des Bouches du Rhône et 30% de l'Académie. Le département des Bouches du Rhône - 70% de l'Académie - et singulièrement la ville de Marseille déterminent ainsi les grandes tendances scolaires académiques.

La composition sociale explique en grande partie les faiblesses : indice de précarité élevé, fort taux de RSA et de chômage, pourcentage des catégories défavorisées... Mais cette explication, classique, s'avère insuffisante. En effet, quel que soit le niveau considéré (primaire, collège, lycée), les résultats des élèves (évaluation CE2 et début de 6^e, DNB, bac) sont inférieurs aux taux attendus², tels que les calcule la DEPP³, en tenant compte notamment des PCS⁴ des parents. Cela signifie que Marseille est en situation de sous-réussite scolaire, pas seulement globalement parce que les PCS défavorisées y sont sur-représentées, mais aussi parce que les autres PCS ne réussissent pas aussi bien que ce qu'elles devraient eu égard aux moyennes nationales. Ceci semble d'autant plus surprenant *a priori* qu'il existe dans ce département comme à Marseille un pourcentage élevé de catégories favorisées.

Marseille offre en effet des caractéristiques sociales bien particulières. Certes, la ville est pauvre, mais elle est aussi la plus inégalitaire des grandes villes de France : en 2007, les 10% des Marseillais les plus riches déclaraient 14,3 fois plus que les 10% les plus pauvres. On y trouve les quartiers (au sens de l'INSEE) parmi les plus pauvres de France, mais aussi parmi les plus riches.

On connaît aussi la spécificité de sa structure urbaine : ici, la « banlieue » se trouve en son sein, dans des quartiers de plus en plus ghettoïsés avec le départ des couches moyennes mais aussi plus populaires qui se sont installées dans les communes périphériques à la ville centre et qui constituent avec Marseille cet immense espace métropolitain tant disparate qu'inorganisé couvrant presque tout le département et au-delà.

Le seul espace urbain de la commune de Marseille apparaît comme emblématique de l'impasse actuelle de la démocratisation scolaire. Depuis 1995 en France, la part d'élèves faibles et très faibles augmente, comme le montrent les enquêtes internationales (PISA) ou nationales (DEPP). Or, loin de diagnostiquer

¹ Cf la bibliographie en fin d'article.

² Les taux attendus par exemple pour le bac estiment la valeur qu'un indicateur prendrait si, en moyenne, les élèves réussissaient au baccalauréat comme tous les élèves de mêmes âge, origine sociale, sexe et niveau scolaire et scolarisés dans des établissements comparables en termes de population accueillie (âge, sexe, origine sociale). Cf Site de la DEPP. Seuls les lycées aux recrutements très sélectifs font exception...

³ Division de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance du Ministère de l'Éducation Nationale

⁴ PCS, professions et catégories socioprofessionnelles

puis de contrer les nouvelles inégalités naissantes et grandissantes, au-delà des inégalités traditionnelles - sociales et culturelles -, les politiques publiques les ont accentuées, en favorisant la construction de véritables « marchés scolaires⁵ », par la mise en concurrence des établissements scolaires, dont la libéralisation de la carte scolaire n'est pas le seul aspect.

L'importance des inégalités socio-spatiales au sein des zones urbaines denses

Il a été maintenant démontré⁶ que les inégalités scolaires relèvent certes des stratifications sociales – plus précisément des différences sociales et culturelles –, mais également des espaces scolaires. Dans les grands ensembles urbains, notamment en Ile de France, à Marseille ou à Lille, ces espaces sont devenus de plus en plus ségrégués et homogènes socialement. Or, une telle situation ne peut s'expliquer par les seules évolutions des politiques urbaines et résidentielles.

Ayant étudié les collèges, les chercheurs ont établi que les acquis des élèves sont les plus faibles et les plus inégaux dans les territoires urbains ségrégués où les disparités de recrutement entre établissements sont les plus marquées. L'impact négatif de la hiérarchisation entre établissements qui en résulte exerce un effet maximum pour les PCS défavorisées, mais les auteurs démontrent qu'elle nuit également à la réussite des autres catégories, certes dans une moindre mesure.

Les chercheurs établissent ainsi dans un premier temps un « indice de tonalité sociale » des départements, d'autant plus positif que les familles sont socialement défavorisées. Les départements « défavorisés » qui arrivent alors en tête de ce classement sont le Nord, le Pas de Calais, les Ardennes et la Somme, la Seine Saint Denis ; puis dans le Sud, le Sud méditerranéen et la Corse du Sud, quoiqu'à un degré à la fois moindre mais aussi différent. En effet, les Bouches du Rhône se caractérisent certes par un pourcentage élevé de défavorisés, mais la part des familles favorisées est supérieure à la moyenne nationale (+2 points), et enfin, avec moins d'ouvriers⁷. A l'autre extrême se trouvent les Hauts de Seine, l'Essonne et les Yvelines.

Mais l'échelle départementale ne suffit pas à comprendre pourquoi la « chance d'apprendre » est si différente selon les lieux. Il faut examiner ensuite les fortes, voire très fortes différenciations spatiales existantes au sein de chaque département⁸. Il existe deux cas de figures : soit les différents groupes sociaux se répartissent de façon équilibrée entre les collèges qui sont donc socialement mixtes, ou bien de façon très déséquilibrée et hiérarchisée entre établissements où la mixité sociale tend à disparaître. La ségrégation résidentielle y est très fortement accentuée par un recrutement hors secteur. Or, c'est dans les zones urbaines denses, en Ile de France d'abord, dans le Sud méditerranéen ensuite, que l'on trouve les plus grands écarts entre collèges. A l'opposé, les départements très ruraux demeurent socialement mixtes. Il en est ainsi des Hautes-Alpes et des Alpes de Haute Provence pour prendre l'exemple à Aix -Marseille.

Lorsque les différenciations sociales entre établissements sont limitées, et donc qu'existe la mixité sociale, les inégalités scolaires sont limitées. A l'inverse, des recrutements très différenciés sont associés à de fortes inégalités scolaires et des performances moyennes plus faibles. C'est le même constat que dresse l'OCDE dans ses comparaisons internationales.

En effet, dans les collèges socialement mixtes dans un espace scolaire non hiérarchisé, les élèves réussissent autant ou mieux que le taux attendu en fonction de la composition sociale. C'est l'inverse dans un espace ségrégué. Ainsi, les départements d'Ile de France, qu'il s'agisse de la Seine Saint-Denis, des Hauts de Seine ou du Sud méditerranéen, se trouvent en situation de sous-réussite. Pire encore : dans un espace ségrégué, non seulement les catégories défavorisées réussissent plus mal que dans un environnement mixte, mais c'est le cas aussi des catégories intermédiaires, et, quoiqu'à un degré moindre, des très favorisés.

⁵ Georges Felouzis, Agnès van Zanten, Christian Maroy, *Les marchés scolaires. Sociologie d'une politique publique d'éducation*, PUF, Collection Education & société, 2013.

⁶ Se reporter aux travaux de Choukri Ben Ayed, Danielle Trancart et Sylvain Broccolichi : bibliographie en fin d'article.

⁷ Se reporter à la méthodologie utilisée en annexe : les chercheurs ont utilisé un regroupement de PCS différent de celui de la DEPP, isolant les « ouvriers » de la catégorie « très défavorisée ».

⁸ Ce n'est qu'en 2001 qu'un projet interministériel encourage le croisement entre approches statistiques et ethnographiques (où les enquêtes de terrain avaient démontré la dégradation patente des conditions de scolarisation dans certains quartiers). Les chercheurs diagnostiquent très vite d'importantes différences entre académies et départements, notamment en fonction de l'urbanisation et des ségrégations socio-spatiales y existant.

Inversement, dans les petites unités urbaines où n'existent qu'un ou deux collèges, où toute forme de hiérarchisation est donc impossible, l'ensemble des PCS réussissent mieux. Ainsi y compris les collèges très favorisés d'Ile de France ou de Marseille obtiennent des résultats moins bons qu'attendu en fonction de leur composition sociale.

Le cas des lycées marseillais, un exemple du « marché scolaire »

Ces analyses formulées à partir des collèges peuvent sans nul doute éclairer la situation des lycées marseillais. Une étude succincte effectuée à partir des sources publiques disponibles⁹ et ne portant que sur les seuls lycées d'enseignement général et technologique fait apparaître des établissements socialement très différenciés [Graphiques en annexes].

- **Les fractures sociales au sein même des établissements publics sont extrêmes.**
Certains lycées, (4 sur 16), se situent, pour les « catégories très favorisées », à une proportion très au-delà des 31,5% de la moyenne nationale, quand pour d'autres, celle de la catégorie « très défavorisée » (ouvriers et inactifs ici) est considérable : pour une moyenne nationale qui s'élève à 25,8%¹⁰, l'un est à 37,4%, 4 à plus de 40%, et 2 au-delà de 60% (7 sur 16).
- **Les catégories très favorisées se trouvent prioritairement dans les établissements privés.**
12 d'entre eux, mais la quasi-totalité de ceux qui n'offrent qu'un enseignement général, se situent au-dessus des 31,5% de la moyenne nationale, pour atteindre quelques records à plus de 60% et même à 78%. Inversement, 20 (sur 28) ont un taux de très défavorisés inférieur à la moyenne académique (23,8%), dont 9 se situant à moins de 6%.
- **Or, à Marseille, le poids du privé dans le second degré est très conséquent.**
Une publication rectorale annuelle, *L'état de l'académie*¹¹, chiffre à 43,7% pour le bassin centre (centre-ville et quartiers sud) la proportion d'élèves du privé sous contrat (collèges et ensemble des lycées – LEGT et LP), à 33,9% pour le bassin étoile Sud (quartier nord-est de la ville). Selon nos calculs, pour l'ensemble des lycées marseillais (LEGT), le privé représente 32,3% et 9139 élèves sur un total de 28 217 ; ou encore pratiquement 33% pour les seuls élèves avant le bac. Rappelons que la moyenne nationale et académique se situe à 20%. Il faudrait encore y ajouter le privé hors contrat, mais aucune statistique au moins publique n'existe sur ce sujet. Il existe pourtant en sus des 28 lycées sous contrats 10 lycées privés hors contrat Enfin, comme on peut le voir à la lueur des arrondissements où se trouvent ces établissements, bien peu sont installés dans les quartiers nord de la ville. La concurrence est donc maximum dans le centre et les quartiers sud.

Effectifs des élèves dans les LEGT publics et privés à Marseille, en 2012-2013

(Source : CAP, site du Rectorat)

	Total LEGT	%	Dont Post-bac	%	Pré-bac	%
Public	19 138	67,7%	5 191	69,2%	13 947	67,1%
Privé	9 139	32,3%	2 305	30,7%	6 834	32,9%
Total	28 277		7 496		20 781	

⁹ Le rectorat publie sur son site depuis les années 2000 un certain nombre de statistiques scolaires par établissement : nombre d'élèves, PCS, taux de réussite, taux attendus... Depuis une date plus récente, celles des établissements privés sous contrat sont également publiées. Ces statistiques ne sont pas assez détaillées (pas de distinction en matière de CSP entre pré bac et post bac par exemple) pour approfondir le dossier : elles donnent toutefois des indications largement utiles.

¹⁰ Il est à noter que nous avons travaillé sur le regroupement de PCS effectuée par le rectorat, qui additionne « ouvriers » et « inactifs », alors que les recherches présentées rapidement ci-dessus ont été effectuées avec un regroupement plus pertinent, séparant en particulier « ouvriers » et « inactifs, chômeurs, invalides ».

¹¹ https://www.ac-aix-marseille.fr/wacam/jcms/c_336283/l-etat-de-l-academie-2013-2014

Part des élèves du privé dans le second degré à Marseille

(Source : Etat de l'Académie 2013-2014, Rectorat)

Bassin centre (Centre et Sud)	43,7%
Bassin Etoile Sud (partie Nord-est de la ville)	33,9%
Littoral-Nord	17,6%
Marseille Est- Aubagne-La Ciotat	14,9%
Total LEGT - Marseille	32,3%
Académie	20,7

- **Conformément à la tendance nationale, la part du privé s'est accrue.**

La même publication explique d'une part que depuis 2000-2001, la part du secteur public a diminué de 2,1 points au niveau académique, et que « le poids de l'enseignement public est fortement contrasté d'un bassin à l'autre », et enfin que « c'est dans les zones les plus urbaines (Marseille centre et Etoile Sud, Avignon) que l'on trouve les plus fortes proportions d'élèves dans le secteur privé ». Autant dire que sur Marseille, le nombre d'élèves du public a dû diminuer bien au-delà des 2,1 points, moyenne annoncée au niveau académique.

- Ajoutons qu'il faudrait au-delà de l'enseignement privé (sous ou hors contrat) compléter l'étude par les CFA privés qui offrent des parcours professionnels pré et post bac, du CAP au BTS. La partie CAP et bac pro concurrence directement la scolarité en LP, et la partie post bac celle des LEGT. Il sera donc nécessaire de poursuivre cette étude afin d'éclairer les enjeux à venir de la carte des formations régionale. La loi de refondation de l'école modifie en effet au moins en partie les équilibres antérieurs entre la Région et le rôle de l'Etat, lesquels étaient déjà fragiles.

La hiérarchisation et la concurrence entre établissements accentue la polarisation sociale des quartiers

Les politiques éducatives ont favorisé la mise en concurrence entre lycées publics, via l'autonomie des établissements, les politiques d'options, le « classement » des établissements (le palmarès du bac), l'assouplissement de la carte scolaire. Rester par exemple un lycée d'enseignement général, sans séries technologiques tertiaires, garantit un recrutement plus sélectif. Ouvrir une option spécifique débouchant vers la série scientifique améliore encore cette sélectivité. Offrir des options rares entraîne la constitution de classes plus homogènes socialement, aggrave le tri social mais aussi les tensions et les frustrations au sein de l'établissement.

Le problème s'accroît fortement avec l'effet « privé », dont les « performances » plus élevées résultent des politiques sélectives de recrutement, associées le cas échéant à l'éviction d'élèves faibles en cours de scolarité.

Il y a donc problème avec l'effet ultra concurrentiel du privé vis-à-vis du public, mais aussi avec des pratiques similaires existant au sein du public.

Concurrences fortes et formes de dérégulation introduites par le jeu de l'offre éducative – la carte des formations-, absence de règles claires en matière d'affectation des élèves, ou mieux encore, quand « l'arrangement permanent avec la règle devient la règle » (A Van Zanten) résumant assez bien ce qui se passe depuis des années au sein de l'espace éducatif marseillais.

« En fonction des territoires où ils sont scolarisés, des élèves de statuts sociaux et culturels comparables ont de très inégales chances d'apprendre¹² ». Or, ces mécanismes précoces et cumulatifs s'exercent tout au long de la scolarité. Ils entraînent un puissant processus de disqualification sociale et d'atteinte à l'estime de soi. Le coût individuel et collectif en est très élevé.

Contrairement à la *doxa* en cours, cette concurrence entre établissements aggrave les inégalités scolaires et l'échec scolaire. Ces inégalités se conjuguent avec les déterminants classiques. Voilà pourquoi les politiques éducatives depuis des années, dont l'assouplissement de la carte scolaire, ont aggravé les inégalités scolaires et augmenté les distances entre les groupes sociaux. C'est encore plus vrai à Marseille qu'ailleurs, eu égard à la part démesurée du privé et à la composition duale de la population.

¹² Rapport Vers l'égalité des territoires.

Ces politiques qui ont accompagné la massification (des collèges puis des lycées) sont inscrites dans le processus de modernisation d'inspiration néolibérale du *New Public Management*. Misant sur l'autonomie des établissements, invitant chacun à se singulariser, provoquant les logiques de mises en concurrence, stimulant auprès des familles des demandes différenciées, aidant à la transformation des usagers en consommateurs, elles ont démontré leur échec patent.

Il est temps d'inverser la donne, en particulier de mettre en œuvre des formes de régulations fortes à l'échelon territorial pertinent, celui de l'unité urbaine et non celui de l'établissement, et de redonner à l'Etat son pouvoir d'agir, y compris en territorialisant son action.

Quel projet ?

Bien d'autres points seraient à aborder et développer, en particulier la politique des ZEP et sa nécessaire refondation, les politiques urbaines et de transports, le rôle des collectivités territoriales, ou s'attaquer aux dysfonctionnements qui provoquent la fuite des élèves de certains établissements... Telle n'était pas la vocation de ce texte : plus modestement, il souhaitait faire connaître l'importance de travaux existants (les premiers en ce sens remontent aux années 1990) qui battent en brèche les impasses où conduisent les politiques fondées sur le culte de la concurrence et de la performance appliquées au service public.

Tout projet de développement pour Marseille ne peut aboutir que si un projet éducatif ambitieux de démocratisation scolaire en est partie intégrante.

Ce projet ne saurait se circonscrire à la lutte contre le « décrochage », à un lycée international plus une deuxième école de la 2^e chance, laissant les inégalités socio-spatiales entre établissements encore augmenter.

Se donner les moyens, de la maternelle au lycée, de réduire ces inégalités suppose d'établir un véritable diagnostic, forcément appuyé sur une concertation approfondie portant notamment sur la carte des formations dans le second degré (incluant donc les LP), la sectorisation et les processus d'affectation des élèves. Cela suppose également que le ministère se dote d'outils statistiques plus précis et plus appropriés permettant de mesurer précisément la mixité sociale et les disparités entre établissements. Plus largement, c'est l'action publique du système éducatif qu'il faut repenser et l'installer dans la cohérence et la continuité afin de mettre en conformité l'action avec les discours : garantir le droit à l'éducation pour tous. Jusqu'à 18 ans.

Bibliographie et sources

Choukri Ben Ayed, Danielle Trancart, Sylvain Broccolichi, *Les inégalités territoriales dans l'enseignement secondaire*, In Vers l'égalité des territoires, Dynamiques, mesures politiques, Rapport, 2013, Dir Eloi Laurent.

Choukri Ben Ayed, Sylvain Broccolichi, L'appréhension des inégalités de scolarisation ou comment y voir clair dans la jungle des idées reçues et des fausses oppositions, *Savoir/Agir* n° 17, septembre 2011.

Ben Ayed Ch, Broccolichi S., Trancart D. (coord), *École : les pièges de la concurrence. Comprendre le déclin de l'école française*, Paris, La Découverte, 2010.

Choukri Ben Ayed (Direction), *L'école démocratique, Vers un renoncement politique ?* Armand Colin, 2010.

Choukri Ben Ayed, *Carte scolaire et marché scolaire*, Institut de recherches de la FSU/ éditions du temps, 2009.

Choukri Ben-Ayed (Université de Saint-Étienne, CRESAL CNRS), Sylvain Broccolichi (IUFM de Lille), Catherine Mathey-Pierre (Centre d'études de l'emploi, CNRS), Danièle Trancart Université de Rouen,

GRIS, Fragmentations territoriales et inégalités scolaires : des relations complexes entre la distribution spatiale, les conditions de scolarisation et la réussite des élèves, Education et formation n° 74, avril 2007.

La méthodologie des chercheurs consiste à prendre comme champ d'observation non pas l'établissement, mais l'espace urbain au niveau des unités urbaines, et à établir un indice de « tonalité sociale », à partir des statistiques PCS de la DEPP, ainsi que de la part des élèves boursiers et d'élèves étrangers. Mais ils opèrent un regroupement des PCS différent de celui de la DEPP visant à retenir 3 groupes sociaux contrastés : la catégorie « ouvriers » (ouvriers, retraités ouvriers ou employés) est séparée des « très défavorisés » (chômeurs, sans activité, invalide) ; ils conservent la catégorie « très favorisée ». La DEPP en effet regroupe dans la catégorie très défavorisées à la fois les ouvriers, inactifs, invalides, chômeurs, sans différencier dans les statistiques publiées. Or, la composition de cette catégorie peut être très différenciée d'un espace à l'autre. Une région industrielle donnera une forte proportion d'ouvriers alors qu'un espace métropolitain comme Marseille connaît une forte proportion de chômeurs, inactifs et invalides, soit la catégorie qui présente les plus faibles espérances scolaires, et constituent en moyenne 9% de la population scolaire de 6^e.

Georges Felouzis, Agnès van Zanten, Christian Maroy, Les marchés scolaires. Sociologie d'une politique publique d'éducation, PUF,, collection Education & société, 2013.

Interview d'Agnès Van Zanten sur le site de l'Institut de la FSU, septembre 2013
<http://institut.fsu.fr/L-Ecole-face-aux-marches-scolaires.html>

Rectorat d'Aix-Marseille

Connaissances Académiques Partagées (CAP)

https://www.ac-aix-marseille.fr/wacam/jcms/c_229065/applications

L'état de l'académie 2013-2014

https://www.ac-aix-marseille.fr/wacam/jcms/c_336283/l-etat-de-l-academie-2013-2014